



Coordination des Syndicats **CGT**

GRID Solutions

Contact : Délégué Syndical Central : serge.napolozzi@ge.com

Villeurbanne : nadir.bennat@ge.com FHV : hedi.baiben@ge.com Aix les Bains : anthony.gros@ge.com

Saint Priest : michel.le-brusq@ge.com Massy : xxx.massoda-ma-nye@ge.com

Villeurbanne le 19 Janvier 2021

Restructurations et délocalisations GRID

La lutte des salariés de Villeurbanne a permis des avancées pour tous INDUSTRIELLES, avec le maintien de production de disjoncteurs d'alternateurs SOCIALES, avec des mesures d'âges et primes volontariat/licenciement revues

La grève a duré près de 4 semaines, et même si elle a été difficile moralement et financièrement, les salariés étaient déterminés à faire entendre leur voix.

Ce combat est celui d'une classe ouvrière qui en a marre de se voir dicter des leçons d'économie prônant la réduction des coûts comme seule solution à la mondialisation et qui conduit inexorablement nos dirigeants à transférer la main d'œuvre dans les pays où les salaires sont plus faibles. Cette situation, vécue par la plupart des salariés des grandes entreprises, conduit le pays tout entier vers la catastrophe au niveau industriel et social. C'est inacceptable !

Demain, avec la complicité de l'état Français, tous « les savoirs faire » auront quitté le territoire pour le seul profit des actionnaires et le retour en arrière sera impossible !

Le 15 décembre, les 3 organisations syndicales ont signé un accord de sortie de conflit

Mais, il aura fallu que 9 salariés entament une grève de la faim pour ramener la direction à la raison, et négocier enfin une sortie de conflit comportant :

- **La validation des avancées industrielles sur nos propositions alternatives**, comme le maintien des Disjoncteurs de Générateurs à Villeurbanne : 63 postes, 10 postes supplémentaires pour FHV pour le client RTE mais à Aix, et une activité prototype LT avec 10 postes, 2 postes de magasiniers.
- **La validation d'avancées sociales dans le livre 1 :**
 - o Un dispositif de mesures d'âge d'une durée minimale de 24 mois avec une allocation de remplacement de 70% de sa rémunération mensuelle brute moyenne.
 - o Le maintien garanti de la rémunération dans le cadre d'une mobilité interne dans la Société Grid Solutions SAS
- **La validation d'avancées sociales comme base minimale de discussion dans l'accord majoritaire :**
 - o Un congé de reclassement financé à 85% du salaire brut sur une période de 12 mois pour les -50ans, 14 mois pour les +50ans et 16 mois pour les +55ans et Handicapés
 - o Les mesures du volontariat similaire au 1er PSE dont les 25 000€ de prime incitative
 - o Les mesures du licenciement similaire au 1er PSE dont les primes supra-légale avec un plancher de 12 000€.
- **Le paiement d'une prime d'assiduité** de 400 euros bruts pour AHT, ARC et FHV sur la présence hors maladie du 18 janvier au 18 février, versée sur la paie de février.
- **La négociation d'une prime de production** pour Villeurbanne dès le début de l'année 2021.
- **La poursuite des négociations sur les alternatives industrielles** en CSE début janvier.

Toutes ces mesures sont en négociation en ce moment et ont déjà évoluées pour certaines. L'accord majoritaire qui sera proposé à la signature fin février contiendra des avancées notables.

L'accord sur la prime de production reprend les éléments suivants :

- **1^{er} niveau de prime 300 € brut mensuel** pour tout le personnel de l'établissement de février à décembre 2021 pour AHT et de février à septembre 2021 pour ARC/FHV, si 80% des objectifs sont atteints, indépendamment, pour chaque unité.
- **2^{ème} niveau de prime 300 € brut mensuel** pour les Ouvriers/ATAM de février à juillet 2021 si 100% des objectifs sont atteints, indépendamment, pour chaque unité.

Exemples des objectifs par mois :

- o **AHT** : 16 GCB et 60 LT
- o **ARC** : Février : 54 shifts facturés ; Mars : 52 shifts facturés
- o **FHV** : Facturation mensuelle : Février 2,8M€
- o **HVSE** : Des objectifs opérationnels restent à définir

En complément, chaque mois où le niveau 2 est atteint, l'ensemble des ouvriers toucheront un Award de 130 euros/mois sur les 3 premiers, puis 65 euros/mois sur les 3 mois suivants

Le syndicat CGT va signer cet accord qui devrait, malgré la période de restructuration et d'incertitude sur l'emploi, permettre de reprendre le travail dans un climat plus apaisé.

Le syndicat CGT, dans le cadre de la négociation à venir, a encore beaucoup de propositions à négocier pour permettre de maintenir de l'activité industrielle et aussi de l'activité R&D à Villeurbanne. Avec **SECAFI**, nous avons proposé la mise en place de l'APLD (Activité partielle longue durée) permettant d'éviter des licenciements dans cette période sanitaire avec une aide de l'état à hauteur de 40% sur une durée de 24 mois et pouvant même aller jusqu'à 36 mois. Cette proposition nous paraît appropriée pour l'ARC, puisqu'elle permettrait de maintenir les compétences en attendant un redémarrage de la R&D et nous devons en rediscuter avec la direction pour une décision au 29 janvier.

L'expert a également présenté un scénario alternatif pour le transfert de l'activité LT à CEME qui met en évidence que le maintien à Villeurbanne de l'activité totale ou partielle est économiquement plus intéressant. La direction ne comprend pas cette analyse et va se rapprocher de l'expert. Ensuite, une réunion sur le sujet avec les élus aura lieu, en sachant que nous défendons l'idée d'étendre la part des appareils produits à Villeurbanne pour les clients spécifiques et les appareils spéciaux.

Les grèves qui ont été menées en décembre ont permis de sauver des activités et des emplois.

Ceux qui ont y participé à la grève ont sacrifié un mois de salaire. Il est donc important que tous les salariés (qui vont bénéficier de l'ensemble de ces primes) participent à cette bataille en versant à la caisse de solidarité en ligne : <https://www.leetchi.com/fr/c/INKLL33w>

Notre 2^{ième} expert, **PROGEXA**, qui travaille sur la partie conditions de travail a présenté les premiers résultats de l'enquête en ligne **que nous vous invitons à renseigner si vous ne l'avez pas fait**. C'est une démarche importante d'évaluation des risques. Les premiers éléments d'analyse sont déjà là et très utiles. L'expert tire la sonnette d'alarme et conseille à la direction de prendre des dispositions pour combattre à la source les problèmes de RPS. Ceux-ci existaient avant la restructuration et se sont amplifiés depuis. Il alerte aussi sur la lourdeur des dispositifs en place. Au cours de cette réunion, il a été voté la mise en place dès le 8 février, à l'unanimité des élus et de manière anticipée, de l'Espace Information Conseil (EIC). Vous pourrez donc prendre rendez-vous avec les organismes ALTEDIA pour vos démarches de reclassement et SIACCI pour vos démarches sur les mesures d'âges

19-01 : Négociations alternatives Villeurbanne (APLD pour ARC-Activité spécifique LT pour AHT-Magasin Service pour AHT)

20 et 21-01 : Négociations du PSE (mesures d'âges-Mobilité externe-Modification de contrat-indemnités de rupture)

25-01 : Négociations spécifiques à Villeurbanne pour les conditions de transfert de FHV vers Aix les Bains

26 et 27-01 : Négociations du PSE

28 et 29-01 : CSEC remise à jour livre 1 et 2-APLD